

LE MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Nos Réf. : CAB/MRP/TM/2013/84183/C

Paris, le 23 DEC. 2013

Monsieur,

Le gouvernement est déterminé à agir aux côtés des régions et à conduire la filière forêt-bois à accroître ses performances, gagner en compétitivité et redevenir créatrice d'emplois. Etabli à partir de différents travaux portant sur la « filière forêt-bois » dans son ensemble, le Plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois¹ présenté le 17 octobre 2013, lors de la réunion du Conseil supérieur de la forêt et du bois, prévoit la création, au sein du Conseil National de l'Industrie, d'un Comité Stratégique de la Filière Bois.

Ce comité stratégique procédera à un diagnostic partagé de la situation de la filière et à la définition d'objectifs ciblés sur les principaux enjeux, assortis d'indicateurs permettant d'en suivre la progression. Il travaillera à l'élaboration d'un contrat de filière, dont le plan national d'action constitue une amorce, ciblant les principales priorités qu'il conviendra de décliner en un plan d'actions précis portant l'engagement des industriels et des pouvoirs publics pour le développement de la filière industrielle, le renforcement de sa compétitivité, la création d'emplois en France ainsi que pour la valorisation de la ressource forestière française en optimisant les utilisations.

Le contrat de filière devra notamment s'attacher à :

- structurer le segment industriel de la filière forêt-bois en veillant à la bonne valorisation des produits forestiers, le doter d'outils permettant d'en suivre l'évolution, favoriser l'émergence de leaders et la création d'éco-systèmes et de grappes d'entreprises ;
- identifier les voies de développement d'une offre compétitive qui s'appuiera notamment sur la mobilisation de financements publics et privés ;
- définir des mesures pertinentes d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement ;

Monsieur Luc Charmasson
Président
France Bois Industries Entreprises
10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris

¹ Présenté le 17 octobre 2013 par les ministres de l'Agriculture, de l'industrie, du Logement, il est issu des 1000 propositions d'entrepreneurs réunis en rencontres régionales, des recommandations des rapports Caullet et des Conseils généraux et des consultations des organisations professionnelles.

- renforcer l'innovation et la R&D de la filière afin notamment de mieux valoriser la ressource « feuillue » française, et identifier de façon concertée les grands axes de la feuille de route technologique ;
- renforcer l'innovation marketing et la recherche design pour différencier les produits français,
- élaborer un plan export qui privilégiera les produits à forte valeur ajoutée ;
- analyser les opportunités de développement d'emplois, accompagner les besoins d'évolution des compétences et d'adaptation de l'offre de formation en termes quantitatif et qualitatif ;
- sécuriser les approvisionnements entre les différents maillons de la filière par la voie de la contractualisation
- identifier les voies d'amélioration de la logistique en travaillant sur l'ensemble de la chaîne de valeur ;
- définir l'apport du segment industriel de la filière forêt-bois à la transition énergétique, renforcer sa dynamique d'économie circulaire et favoriser dans l'ensemble de l'économie française le recyclage des déchets bois.

Sur chacun de ces axes, identifiés dans le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, et sur ceux que le CSF jugera utile d'adjoindre, le contrat de filière définira un plan précis d'actions, assorties de délais et confiées à des pilotes identifiés, et explicitera les engagements réciproques des industriels, de l'Etat et des régions.

Compte tenu de votre engagement et de votre expérience, nous avons souhaité vous confier la vice-présidence de ce Comité stratégique de la filière Bois.

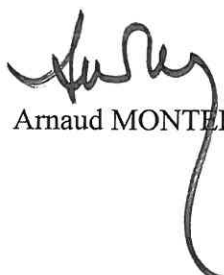
Vous veillerez, dans cette mission, à vous entourer de toutes les parties prenantes pertinentes : représentants des organisations professionnelles constituant la filière bois, panel d'industriels représentatifs de la diversité de la filière en associant des représentants de fédérations industrielles et des chefs d'entreprises ainsi que des représentants de l'amont de la filière, représentants des organisations syndicales membres du CNI, experts et personnes qualifiées, administrations de l'Etat concernées. Nos collaborateurs et nos services sont à votre disposition pour définir avec vous la composition du CSF la plus adéquate, sur la base de vos échanges avec les différentes fédérations professionnelles. Vous vous attacherez également, en relation avec le CNI et avec nos services, à proposer des modalités d'articulation avec les régions.

Pour animer le CSF, vous pourrez vous appuyer sur les services de la DGCIS et de la DGPAAT qui assureront le rôle de secrétaires-rapporteurs du CSF.

Nous comptons fortement sur les apports des travaux de ce nouveau comité stratégique de filière au sein du Conseil National de l'Industrie. De façon à veiller à la cohérence d'ensemble des politiques du secteur forêt bois, les travaux du CSF Bois seront régulièrement présentés devant le Conseil supérieur de la forêt et du bois.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement dans cette mission et nous vous donnons rendez-vous à l'été 2014 pour le contrat de filière lors d'une session du CSF Bois que nous serons heureux de présider.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.


Arnaud MONTEBOURG


Stéphane LE FOLL